

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Direction Transports
Département Transports Routiers - Division Est
Affaire suivie par : Chantal RUIZ
dtre.dt.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 67 63 23 05

**A REMETTRE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE OU AU CENTRE DE
FORMALITÉS DES ENTREPRISES DU
DEPARTEMENT DU GARD**

**ATTESTATION D'INSCRIPTION D'UNE ENTREPRISE AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS
PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES, DE DÉMÉNAGEMENT ET/OU LOUEURS DE
VÉHICULES INDUSTRIELS AVEC CONDUCTEUR**

La cheffe du Pôle Registre de la Division des Transports de la DREAL soussignée, certifie que l'entreprise ci-après désignée :

L'entreprise : **2V TRANSPORT**

7, Chemin des Cardelines

30131 PUJAUT

dont le responsable légal est :

- VERDE Valentin Raphael Jacques - né le 24 août 1996 à AVIGNON (VAUCLUSE - 84)

remplit les conditions pour être inscrite au registre des transports. Cette inscription est subordonnée à la production, par les soins de l'entreprise, d'un extrait du registre du commerce et des sociétés (*) sur lequel doit figurer obligatoirement la mention :

**TRANSPORTEURS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES, DE DÉMÉNAGEMENT ET LOUEURS DE
VÉHICULES INDUSTRIELS AVEC CONDUCTEUR, AU MOYEN DE VÉHICULES N'EXCÉDANT PAS 3,5
TONNES DE PMA**

Montpellier, le 26/02/2026



Pour le Préfet de la Région Occitanie,
Pour le Dreal et par délégation,
La Cheffe du Pôle Registre de la Division des
Transports Routiers Est

Alexandra MOROZ

(*) document à retourner impérativement à la DREAL/Direction des Transports en vue de l'inscription définitive au registre des transports.

